

DECISION n° 2009 – 28
Portant délégation de signature
pour l'Agence nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations

Le Directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Vu le code du travail et notamment ses articles L 5223-1 et R 5223-1 et suivants,

Vu le décret du 4 septembre 2006 (J.O. du 5 septembre 2006) portant nomination du Directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Vu la décision n° 2008 – 340 du 5 décembre 2008 relative à l'organisation de l'Agence nationale de l'Accueil des étrangers et des migrations ;

DECIDE :

Article 1er – Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude PORET, Directeur territorial à Lyon, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions tous les actes, décisions et correspondances se rapportant :

- aux missions dévolues à la direction à Lyon
- à la gestion de la direction à Lyon, notamment :
 - l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction à Lyon
 - le renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement)
 - les contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux
 - les exemplaires uniques des bons de commande passés par la direction à Lyon dans le cadre des marchés publics

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude PORET, délégation de signature est donnée à madame Bernadette GERARD et monsieur Ricardo ALVARADO, adjoints, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances, mentionnés à l'article de la présente décision.

Article 3 – La décision n°2007-552 du 24 mai 2007 est abrogée.

Article 4 – Le directeur territorial à Lyon, le directeur de la synthèse budgétaire, du contrôle de gestion et de l'administration générale et l'agente comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 26 janvier 2009
Le Directeur général de l'Agence nationale
de l'accueil des étrangers et des migrations

Jean GODFROID